



---

# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1990-1991

---

22 JANVIER 1991

---

## RAPPORT D'ACTIVITE 1989

DU COMMISSARIAT GENERAL AUX RELATIONS INTERNATIONALES

---

## RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION

DES RELATIONS INTERNATIONALES

PAR M. L. DEFOSSET

---

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Relations internationales (1) s'est réunie les 13 décembre 1990 et 8 janvier 1991 pour examiner le rapport d'activité 1989 du commissariat général aux Relations internationales.

La commission a entendu un exposé de présentation du rapport fait par M. Dehaybe, commissaire général aux Relations internationales.

Celui-ci rappelle d'abord que depuis 1983 le commissariat a toujours déposé son rapport dans le délai fixé par le décret (au plus tard le 30 juin).

Il annonce que son exposé portera sur l'année 1989 et que toutes les questions sur la prospective et donc sur les choix de nature politique sont du ressort direct du ministre.

Après ces deux remarques liminaires, le commissaire général commente les éléments principaux relatifs à la vie du commissariat et aux relations internationales de notre Communauté en 1989.

1. 1989 a été l'année du réaménagement des locaux et de l'informatisation du commissariat. A cette occasion, une évaluation des services a pu être faite et de nouveaux outils statistiques pourront dorénavant être mis à disposition de l'Exécutif pour mieux maîtriser notre politique de relations internationales.

2. S'interrogeant sur le bilan de sept années d'activités, le commissaire général estime qu'une réflexion sur les accords culturels doit être menée: ceux-ci s'avèrent-ils de bons outils d'une politique de relations extérieures et sont-ils bien adaptés à une situation caractérisée par son évolution rapide et ce dans la mesure où ces accords impliquent généralement une programmation assez lourde portant sur plusieurs années?

---

(1) Participaient aux travaux de la commission:

MM. Knoops (président), Clerfayt, Happart, Hatry, Janssens, Jérôme, Laurent, Mme Mayence, MM. J. Michel, Mottard, Wintgens et Defosset (rapporteur).

Assistaient aux travaux de la commission:

MM. Biefnot et Lagasse, membres du Conseil;  
M. Grafé, ministre de l'Enseignement, de la Formation, des Sports et des Relations internationales;

M. Dehaybe, commissaire général aux Relations internationales;

M. Vankerkhoven, directeur de cabinet adjoint du ministre des Relations internationales;

M. Drion, représentant le ministre-président de l'Exécutif;

MM. Deloge et De Streel, membres du cabinet du ministre des Relations internationales.

3. N'y a-t-il pas également lieu de se demander si les accords ne sont pas trop nombreux et trop larges? Une plus grande sélectivité quant aux secteurs de coopération et aux pays, ne devrait-elle pas être envisagée?

4. Dans la sélection des secteurs de coopération, il apparaît au commissaire général qu'il existe un domaine dans lequel nous sommes très bien placés et particulièrement performants: c'est celui de la langue et de la littérature françaises. En effet, dans ce domaine, nous sommes les seuls pays du Nord avec la France et le Québec à pouvoir apporter une coopération de qualité.

5. Il convient de souligner l'importance grandissante des actions de coopération multilatérale qu'il s'agisse du plan européen ou de celui de la francophonie.

Depuis le Sommet de Dakar, l'Agence de Coopération culturelle et technique (ACCT) a vu sa crédibilité augmenter et nous gardons dans ses structures une influence réelle.

Nous sommes également présents aux Jeux de la francophonie, à la CONFESJES (1), à la CONFEMEN (2), à l'AUPELF (3), au Comité international du Suivi.

En ce qui concerne l'Europe, il convient de souligner notre présence particulièrement active au sein du Conseil de l'Europe, outre notre action au sein des Communautés européennes elles-mêmes.

6. Au plan des secteurs, le commissaire général souligne les efforts faits dans le domaine des arts plastiques tout comme en matière audiovisuelle où une stratégie commune avec la RTBF est en train de s'organiser. Nous avons également une présence dans le domaine des Foires du Livre ainsi que les «Expo lingua» (enseignement des langues). Enfin dans le domaine de la coopération scientifique, l'accueil et l'envoi de nombreux chercheurs restent des points forts de notre politique.

Une attention particulière doit être portée au secteur des matières personnalisables où nous sommes maintenant associés aux autorités nationales agissant en matière de santé publique. Il est d'ailleurs envisagé, dans ce secteur, que la Communauté française puisse reprendre des accords signés par l'autorité nationale.

---

(1) Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports.

(2) Conférence des ministres de l'Education.

(3) Association des universités entièrement ou partiellement de langue française.

Notre présence à l'OMS s'est également renforcée.

De façon générale, on peut considérer que notre concertation avec les autres administrations même si elle est parfois lourde, se réalise dorénavant de façon tout à fait satisfaisante. Ainsi, les administrations sectorielles véritablement partenaires ne se sentent pas dépossédées de leurs compétences internationales.

Quelques conclusions générales en termes de structures peuvent être tirées :

a) Une meilleure coordination entre nos actions menées au plan multilatéral et celles menées au plan bilatéral est indispensable. Ceci vaut tout à la fois pour l'Europe et pour la francophonie.

b) Les coordinations avec la Région wallonne et l'AGCD doivent être améliorées. Ceci est de l'intérêt de toutes les parties.

c) La mise sur pied d'une structure assurant un véritable partenariat avec la France et le Québec en matière de langue et de littérature françaises est urgente afin notamment de pouvoir assurer une plus grande sélectivité sectorielle et géographique à notre coopération.

La discussion est ouverte au cours de la réunion du 8 janvier.

La commission a d'emblée et unanimement considéré que la discussion porterait à la fois sur les activités du commissariat en 1989 mais aussi sur l'actualité et même les perspectives des relations internationales de notre Communauté.

C'est ainsi qu'un commissaire a souhaité aborder le problème du fonctionnement actuel des délégations de la Communauté française à l'étranger et plus particulièrement de notre délégation à Québec et de nos diverses représentations à Paris.

Evoquant d'abord la situation du centre culturel Wallonie-Bruxelles à Paris, après un bref rappel historique, l'intervenant considère que tout retard dans la désignation du nouveau directeur serait préjudiciable au centre et à notre Communauté dont il est chargé d'assurer la notoriété culturelle. A cet effet, le membre souhaite savoir si la nouvelle désignation va être faite incessamment afin de pouvoir assurer la continuité de la programmation.

Réitérant ensuite son attachement à une présence forte et structurée d'une délégation de la Communauté française à Québec, cet intervenant souhaite également connaître les intentions de l'Exécutif pour assurer la continuité malgré la démission du délégué et du délégué adjoint.

Un autre commissaire interroge le ministre des Relations internationales sur la situation actuelle ainsi que sur l'avenir envisagé de l'APEFE. Il souhaite avoir des précisions tant au plan des moyens budgétaires que des actions envisagées.

Un membre du Conseil partage cette préoccupation relative à l'APEFE en y ajoutant une préoccupation sur la coordination entre l'APEFE et le CGRI. Il interroge également le ministre des Relations internationales sur l'évolution des relations avec la Région wallonne en matière de relations extérieures.

Faisant part des attentes et des besoins de la région valdotaine en matière de coopération, il souhaite connaître le point de vue du ministre sur la possibilité d'un accord de coopération intergouvernemental.

Enfin, abordant le problème du prochain Sommet de la francophonie, cet intervenant souhaite être informé non seulement du lieu où il se déroulera mais aussi de l'état actuel de la préparation de son ordre du jour.

Le président de la commission félicite d'abord le commissariat et le commissaire général pour le rapport d'activité. Il souhaite, comme l'intervenant précédent, être informé des efforts de coordination en matière de relations internationales non seulement avec la Région wallonne mais également avec l'AGCD.

Le président estime que les efforts déployés paraissent trop faibles et que de la sorte, chaque niveau de pouvoir se prive des synergies potentielles qui pourraient se développer si la volonté de coordination et les procédures adéquates étaient mises en œuvre.

Il souhaite également obtenir des précisions sur les résultats de l'informatisation du CGRI.

Partageant les préoccupations du premier intervenant au sujet de notre délégation à Québec, il regrette que les rapports de coopération établis avec la Chambre de Commerce et l'association des Belges francophones à Montréal n'aient, suivant le rapport « pas eu de résultat direct ».

Abordant la situation du centre Wallonie-Bruxelles à Paris, il partage également, à ce sujet, les préoccupations du même intervenant. Il regrette, à cette occasion, l'appellation « Beaunord » qui a été donnée à ce centre mais se réjouit que le rapport ne la reprenne qu'une seule fois. Il souhaite par ailleurs une meilleure coordination entre nos trois représentations à Paris : la délégation générale, le centre culturel et l'OPT.

Abordant ensuite des questions plus spécifiques, il souhaite être informé de façon plus

précise sur la philosophie de nos relations avec les Etats-Unis.

Il souhaite également connaître l'évolution de notre coopération avec l'Allemagne, après la réunification.

Il fait encore part de son inquiétude, et demande le sentiment du ministre des Relations internationales, sur l'évolution de la situation en Algérie après les décisions des autorités de ce pays relatives à l'usage du français.

Il désire enfin connaître l'évolution de notre coopération avec la Chine et le Nicaragua.

Le ministre des Relations internationales a ensuite répondu aux différentes questions posées.

De façon générale il a réitéré sa volonté de transparence et d'information complète de la commission.

Abordant d'abord le problème de nos représentations à Paris, le ministre a rappelé qu'il était l'héritier d'une dispersion dans la localisation et d'une absence d'unité dans la hiérarchie de ces différentes représentations: délégation générale, centre culturel et OPT.

Il a rappelé qu'il aurait personnellement préféré assurer une plus grande cohérence fonctionnelle et une plus grande unité géographique en regroupant ces différentes activités.

Evoquant ensuite chacune de ces activités, il a montré que chacune d'elles avait bénéficié des rénovations nécessaires au niveau des bâtiments et que la motivation de l'état d'esprit du personnel s'étaient sensiblement améliorées.

Les différentes bases matérielles d'un fonctionnement performant sont donc réunies.

En ce qui concerne la direction du centre culturel, il confirme que la directrice a bien remis sa démission au 31 janvier 1991. Il y a accord entre le ministre-président et le ministre des Relations internationales sur le nom du successeur. La commission en sera informée dès que la décision aura été officialisée.

En ce qui concerne la programmation, les différentes structures prévues permettront d'assurer l'indispensable continuité.

Pour ce qui concerne l'appellation du centre et contrairement aux opinions généralement émises au sein de la commission, le ministre des Relations internationales constate que l'appellation «Beunord» a connu un succès réel dans les milieux de la presse parisienne. Il précise toutefois qu'il a donné les instructions requises pour qu'il soit toujours fait mention de la seule dénomination officielle et constitutionnelle de la Communauté française de Belgique.

Le ministre et le commissaire général ont ensuite fait état des différentes mesures prises pour assurer une meilleure coordination de nos représentations à Paris (centre et délégation générale).

Un comité de coordination entre ces institutions a été créé et qui se réunit mensuellement sous la présidence du commissaire général.

Le délégué général quant à lui est associé aux travaux de la commission de programmation du centre culturel et les responsabilités des uns et des autres ont été formellement précisées.

Ces différents efforts permettent une plus grande cohérence de notre action à Paris.

Le ministre des Relations internationales a ensuite répondu aux questions relatives à notre délégation à Québec. Il a rappelé à cet effet la démission du délégué de la Région wallonne et du délégué adjoint de la Communauté française. Il a annoncé à la commission que des négociations étaient actuellement en cours visant à changer la localisation de notre délégation vers un immeuble plus fonctionnel.

En ce qui concerne la désignation du nouveau délégué de la Communauté, il y a également accord entre le ministre-président et le ministre des Relations internationales sur un candidat. La décision sera prise simultanément à la décision de désignation du délégué de la Région wallonne.

Un bref échange de vues a ensuite eu lieu avec un commissaire sur l'utilité qu'il y a de maintenir notre délégation à Québec plutôt qu'à Montréal.

Le ministre des Relations internationales a rappelé que le choix de Québec est celui de la capitale politique et de l'importance qu'y attache le gouvernement de Québec.

Le ministre a ensuite répondu aux questions relatives à l'APEFE. Il a d'abord refait un bref historique de l'existence de cet organisme en soulignant les modifications apportées à sa direction dans la foulée de la communautarisation de l'enseignement. Actuellement, les partenaires de cet organisme sont la Communauté française et le ministre national de la Coopération. Notre Communauté y a donc acquis un rôle tout à fait prépondérant et le ministre ayant les relations internationales de la Communauté dans ses compétences préside d'ailleurs l'APEFE.

Au plan de l'activité, il rappelle que l'APEFE a commencé son action principalement en Louisiane mais que son champ d'action s'est élargi non seulement au plan géographique mais aussi au plan des matières élargissant celles-ci de l'enseignement à des matières comme

la santé et l'agriculture. L'APEFE est donc progressivement devenue une agence de coopération notamment avec les pays francophones du Sud. Elle reste néanmoins très présente en Louisiane où elle est le principal partenaire de cet Etat en matière de coopération dans l'enseignement. Elle assure aussi une présence de la Communauté française dans d'autres Etats des Etats-Unis.

Il rappelle l'intérêt qu'il a déjà manifesté pour une intégration de l'APEFE au sein du CGRI.

Des structures de coordination ont été mises en place entre l'APEFE et le CGRI. Ainsi, par exemple, il n'y a plus de double emploi entre les deux organismes et là où se trouve un délégué de l'APEFE il n'y a pas de délégué du CGRI et *vice versa*.

Le ministre des Relations internationales souligne que la présence de l'APEFE au plan géographique s'étend actuellement vers les pays de l'Est où une demande importante se manifeste et vers d'autres pays d'Afrique qui sont demandeurs également.

Les choix géographiques de l'APEFE sont concertés avec le CGRI puisque notamment notre commissaire général est membre du bureau de l'APEFE, l'Exécutif est donc au centre de la coordination entre ces deux organismes.

Pour ce qui concerne la coordination avec la Région wallonne, celle-ci fait l'objet de différentes mesures mais est parfois rendue un peu délicate du fait de la non-reconnaissance des Régions comme partenaires de droit international.

En réponse aux questions sur la situation en Algérie, le ministre des Relations internationales partage la préoccupation exprimée à l'égard de l'intégrisme et de ses conséquences dans l'ensemble du monde musulman. Le recul imposé à la langue française dans certains pays au profit de l'arabe est actuellement à situer dans ce cadre.

En ce qui concerne la Chine, la suspension de l'accord culturel après les événements de la place Tien An Men a désormais pris fin.

Les Douze viennent en effet de décider que les programmes de coopération pouvaient reprendre normalement.

S'agissant de l'Allemagne, le ministre précise que les délégations allemandes couvrent l'ensemble du territoire y compris les *Länder* situés dans l'ancienne Allemagne de l'Est.

Pour ce qui concerne le Nicaragua, le ministre des Relations internationales informe la commission que les nouveaux dirigeants du

pays ont fait savoir qu'ils ne souhaitent pas réaliser les programmes arrêtés par l'ancien gouvernement. En réponse, nous avons fait savoir que nous étions prêts à une nouvelle négociation qui doit avoir lieu prochainement.

En ce qui concerne le Sommet de la francophonie, jusqu'à nouvelle décision qui pourrait être prise, le ministre des Relations internationales rappelle que Kinshasa a été choisie lors du précédent Sommet. En ce qui concerne l'ordre du jour, les groupes de travail fonctionnent normalement.

Le commissaire général aux Relations internationales rappelle, à cet égard, que le prochain sommet sera surtout consacré à la culture.

La conférence de Liège des ministres de la Culture de la francophonie a dès lors permis à la Communauté française de jouer un rôle important dans la préparation de ce Sommet.

Nous sommes par ailleurs un membre important du Comité du suivi et du Comité préparatoire des Sommets.

S'ajoute à ces éléments notre influence renforcée au sein de l'Agence de Coopération culturelle et technique.

En réponse aux questions posées par le membre du Conseil sur un accord de coopération avec le Val d'Aoste, le ministre des Relations internationales fait part des difficultés d'établissement des relations entre notre Communauté et l'Italie. Ces difficultés tiennent à la fois au pouvoir central et parfois aux régions elles-mêmes. Par ailleurs, les moyens budgétaires limités rendent un programme de coopération avec le Val d'Aoste difficile à mettre en œuvre.

Le ministre tout en soulignant les actions déjà développées par notre délégation à Genève s'engage néanmoins à essayer de renforcer la présence de la Communauté française au Val d'Aoste ainsi qu'ailleurs en Italie, notamment dans les institutions culturelles dont nous sommes les partenaires.

Il informe la commission que la Région wallonne a, quant à elle, décidé d'installer une délégation à Milan.

Un membre du Conseil considère que les difficultés d'affirmation de notre Communauté française en Italie tiennent, en partie, au statut de notre délégué. Ce statut devrait être plus distinct administrativement de l'ambassade de Belgique.

L'inscription de notre délégué à Paris sur la liste de l'ambassade de Belgique constitue, selon cet intervenant, un recul politique sensible et un affaiblissement de notre notoriété extérieure.

Le point de vue de cet intervenant n'est pas partagé par le président de la commission, ni par le ministre des Relations internationales qui rappelle l'importance attachée par l'Exécutif au statut diplomatique de nos délégués à l'étranger.

Le même membre du Conseil s'étonne de voir le Benelux au chapitre des relations bilatérales (page 106 du rapport).

Le commissaire général considère, avec lui, que c'est bien dans le multilatéral que ces relations doivent être évoquées.

Le commissaire général donne ensuite une série d'informations sur les résultats de l'information du commissariat et particulièrement les performances de gestion que ce nouvel outil permet tant dans le domaine budgétaire qu'administratif.

Revenant à la question relative aux relations entre la délégation du Québec et les milieux belges de Montréal, il reconnaît que ces relations ont été difficiles à établir.

Pour ce qui concerne les relations avec les Etats-Unis, il confirme et illustre le point de vue exprimé par le ministre des Relations internationales: c'est en Louisiane que s'exerce de façon prioritaire notre coopération.

Le commissaire général donne enfin des précisions sur les efforts de coordination entre le commissariat et la Région wallonne de même qu'il décrit la collaboration nettement améliorée avec le ministre national des Affaires étrangères.

La discussion étant close, le rapport d'activité 1989 du commissariat général aux Relations internationales ainsi que ses annexes sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Le rapport de la commission a été lu et approuvé à l'unanimité des membres présents au cours de la réunion du 22 janvier 1991.

*Le Rapporteur,*  
L. DEFOSSET.

*Le Président,*  
E. KNOOPS.